REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

Dépistage de la vue et de l'ouïe en milieu scolaire

La description

1 Contrôler la vue et l'ouïe
contrôle gratuit et systématique par les collaborateurs et collaboratrices de l'unité vue et ouïe du service de santé de l'enfance de la jeunesse (SSEJ)

2 Repérer les troubles sensoriels
qui ne sont pas encore pris en charge au moment de l'examen

3 Informer les parents et les inviter à consulter un médecin spécialiste
en cas de trouble visuel ou auditif dépisté

Le contexte





Les enfants d'âge scolaire ayant une déficience visuelle peuvent avoir des niveaux de réussite scolaire inférieurs (OMS, 2023, Cécité et déficience visuelle (who.int)).

La déficience visuelle qui n'est pas prise en charge peut générer des problèmes d'apprentissage.

Chez l'enfant, près de 60 % des déficiences auditives sont dues à des causes qui pourraient être évitées par des mesures de santé publique (OMS, 2024, Surdité et déficience auditive (who.int)).

Non traitée, la déficience auditive a des répercussions sur de nombreux aspects – parole, communication, cognition, isolement social, solitude et stigmatisation - pouvant ainsi pénaliser la scolarité.

Les principales prestations*

Dépistage de la vue et de l'ouïe : pour qui ?

Le dépistage est **systématique** :

- pour tous les élèves de **1P, 2P et 6P,**
- pour tous les **élèves nouvellement arrivés** dans le système scolaire genevois (dont les classes d'accueil),

Des examens **sur demande** des parents ou du personnel enseignant peuvent être effectués :

- **pour les autres degrés** (3P, 4P, 5P, 7P et 8P) : pour les absents au précédent dépistage systématique et pour les enfants devant être contrôlés suite à un dépistage positif l'année d'avant;
- **pour l'enseignement spécialisé :** dans les classes spécialisées, les élèves sont examinés tous les trois ans; dans les institutions spécialisées, les interventions sont sur demande.

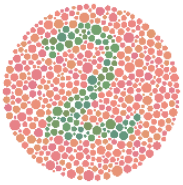
Dépistage de la vue : comment ?

- contrôle de l'acuité visuelle en monoculaire (test de Lang et test d'occlusion),
- contrôle du daltonisme (test d'Ishihara).

Dépistage de l'ouïe : comment ?

- contrôle avec un audiomètre : un balayage de fréquences allant de 250Hz à 8000Hz incluant les fréquences graves et aigües.

Les élèves sont examinés durant les heures scolaires et dans les établissements



test d'Ishihara



Exemple d'un test de vue :

Les élèves portent des lunettes spéciales qui cachent un œil. Pour les 6P, la vue est testée avec des chiffres ou des lettres projetés sur un écran disposé à 4 ou 5 mètres.

Exemple d'un test d'ouïe :

Pour les 1P et 2P, le test d'ouïe se fait sous forme de jeu. Des sons purs pulsés sont émis, et l'élève prend une petite balle d'un panier qu'il pose dans un autre quand il entend le son.

* Ces prestations sont également disponibles sur Dépistage de la vue et de l'ouïe à l'école | ge.ch

Les principales prestations (suite)

Dépistage de la vue et de l'ouïe : en cas de dépistage positif …

Les élèves ayant un dépistage positif sont ceux pour qui on détecte en milieu scolaire un problème visuel ou auditif **qui n'a pas encore été pris en charge.**

Une lettre est alors adressée aux parents qui les invite à consulter un ou une spécialiste pour établir un diagnostic précis. Ce courrier contient une lettre et une enveloppe-réponse à remettre au médecin. Ce dernier informe en retour l'unité Vue et Ouïe du résultat de son examen.

Sans réponses des médecins, l'unité revoit les élèves l'année suivante pour s'assurer qu'ils aient été pris en charge.

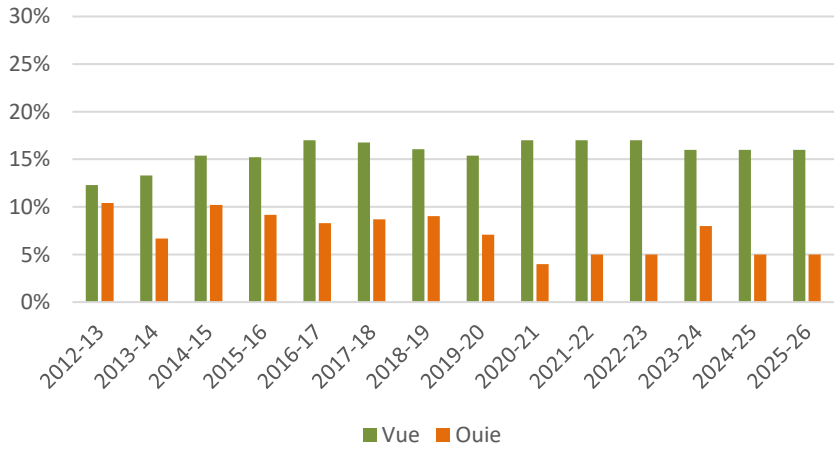
Les statistiques

Année
2025-26

23'378
dépistages de la vue

17'784
dépistages de l'ouïe

Proportion de dépistages positifs de la vue et de l'ouïe, 2012 à 2025



Retours des médecins suite à un dépistage positifs, 2023-2024

29% de retours* pour la vue
dont 99% de diagnostics confirmés

40% de retours* pour l'ouïe
dont 87% de diagnostics confirmés

* On peut supposer que tous les médecins consultés ne retournent pas systématiquement l'enveloppe réponse

Source: données SISE

Les postes budgétés à OCEJ
déc. 2025

9.2 ETP :
Coordinatrice de l'unité vue et ouïe : 1.2
Assistant technique en audiologie et ophtalmologie préventive: 7.3
Secrétariat : 0.7

Le budget
2025

Frais de personnel : environ CHF 887800 .-
Invest : CHF 18'500.-

Les collaborations

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
Direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII)
Direction générale de l'office médico-pédagogique (DGOMP)
Service de santé de l'enfance et la jeunesse (SSEJ)
Hôpital des enfants (HUG)
Maison de l'enfance et de l'adolescence (MEA)
Médecins ORL et ophtalmologues installés du canton

Liens utiles

Dépistage de la vue et de l'ouïe à l'école | ge.ch

Analyse statistique de l'évolution des dépistages : *E4. Dépistage de la vue et de l'ouïe en milieu scolaire* de la page Repères et indicateurs statistiques | ge.ch

Bases légales :

Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ, 2018) art. 19, alinéa 2

Règlement d'application de la loi sur l'enfance et la jeunesse (REJ, 2021) art.14, alinéa 2